

MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES AGEES

Pr François BLANCHARD

MALTRAITANCE

- Encore mal connue, c'est la pointe de l'iceberg

Les victimes âgées n'osent pas se plaindre.

On en parle pas au sein des familles.

Le vol dans la famille n'est pas un « délit ».

L'institution est « silencieuse ».

Lieu de maltraitance

Institutions : 28 %

Domicile : 64 %

Famille d'accueil : 2 %

Définitions

- Proposée par le Conseil de l'Europe et ALMA (1987)

« La violence se caractérise par tout acte ou omission commis par une personne, s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière ».

MALTRAITANCE

- Deux concepts de base :

- L'abus

Contrainte volontaire et active

Maltraitance par action

- La négligence

Défaut de subvenir aux besoins.

Maltraitance par omission intentionnelle ou non.

Les diverses formes de maltraitance

1. Les violences physiques :
 - coups, gifles, contusions, chutes ...
2. Les violences psychologiques :
 - insultes, menaces ...
3. Violences financières
 - vols, extorsions de fonds, signatures forcées, héritage anticipé, privation des biens ...
4. Violences médicamenteuses
 - Abus de neuroleptiques ...
 - Privation des médicaments nécessaires.

Les diverses formes de maltraitance (suite)

5. Violences civiques
 - Violation des droits de la personne
 - Décision prise sans le consentement ou à l'insu (entrée en institution) ...
 - Privation des papiers d'identité ...
6. Négligences actives
 - Privation des aides indispensables à la vie quotidienne (levé, toilette, habillement, repas) ...
 - Privation ou interdiction de visite
7. Négligences financières ou matérielles
 - Non utilisation des ressources du sujet âgé pour restaurer sa santé ou améliorer sa qualité de vie.
8. Négligences passives
 - Défaut d'assistance, oubli, abandon.

LES VICTIMES ?

- Personne d'un grand âge
- Fragile et vulnérable
- Des femmes
- Des personnes dépendantes
- Des personnes démentes
- Des personnes possédantes
- Des histoires familiales conflictuelles

LES AUTEURS

A DOMICILE

L'environnement familial.
L'environnement médico-social.
Les intervenants au domicile (emplois directs)
L'environnement de proximité.

EN ETABLISSEMENT

Le système de santé (barrière plutôt que filière)...
Les personnels maltraitants.
Les résidents entre eux.

AGIR, PROTEGER ET PREVENIR

Les témoins

Au domicile : les médecins et autres intervenants professionnels.

En établissement : les témoins internes (personnels de l'établissement)

les témoins extérieurs
les familles
les résidents

AGIR, PROTEGER ET PREVENIR

Réseau d'accueil et d'écoute :

ALMA (Allo, maltraitance personnes âgées)

Serveur audiotel : 0892 68 01 18

ALMA REIMS : 03.26.88.10.79

26 Centres d'écoute départementaux.

Des écoutants bénévoles

Des référents professionnels de gérontologie

Des consultants juridiques